

# DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS



2024

Des règles  
À RESPECTER

Mairie de Portet-sur-Garonne  
Services Techniques  
Tél : 05 61 72 80 60  
[www.portetgaronne.fr](http://www.portetgaronne.fr)



[www.portetgaronne.fr/dechets-verts-et-encombrants/](http://www.portetgaronne.fr/dechets-verts-et-encombrants/)



# Les déchets verts

Portet-sur-Garonne est l'une des rares communes à proposer aux habitants un service de collecte des déchets verts gratuit, à raison d'un passage dans toutes les rues de la ville, 3 ou 4 semaines dans le mois.

1

**Je me fie au calendrier qui m'a été distribué** (également disponible en mairie ou sur le site de la ville).

2

**Je sors les déchets la veille au soir du jour de ramassage devant mon domicile.**

Les déchets doivent être présentés de façon ordonnée afin de gêner le moins possible l'espace public et la circulation des véhicules et des piétons.

3

**Je respecte le volume des déchets verts, pour faciliter leur enlèvement**

- **Maximum 10 fagots de branches** solidement attachés avec de la ficelle (les fils en plastique ou fer ne sont pas acceptés par la filière d'évacuation spécifique au « vert »).



- **Les sacs doivent être ouverts**

- **10 sacs maximum, dont le volume ne doit pas être supérieur à 100 litres et 15 kg chacun, pour pouvoir être manutentionnés par les agents de la ville (« big bag » interdits).**

- **Si vous avez des quantités plus importantes à évacuer**, il convient de les acheminer vers la déchèterie de Roques. Il vous est également possible de louer une benne auprès du Muretain Agglo (05 34 46 30 50).

4

Les jours fériés ne sont pas rattrapés.

---

## SONT EXCLUS



- les déchets issus d'abattage d'arbres (souches, grosses branches supérieures à 10 cm de diamètre, troncs)



- la terre



- et tous autres déchets mélangés (papiers, plastiques, cartons)

---



# Les encombrants

Un encombrant est un déchet occasionnel qui, en raison de son volume ou de son poids, n'entre pas dans le coffre d'une voiture et, ne peut donc pas être apporté en déchèterie par vos soins.

## Le dépôt en déchèterie

Accédez aux déchèteries du Muretain Agglo :

### Roques-sur-Garonne

Chemin de la Plaine  
des lacs

### Muret

Rue J.-F. Romieu  
Z.I. de Joffrery

### Labarthe-sur-Lèze

Zone artisanale  
des Agriès

**Renseignements :** Muretain Agglo • 05 34 46 30 50 • vivre.agglo-muretain.fr



## L'enlèvement des encombrants

- **La collecte** se fait au porte à porte, à condition de s'être **inscrit** auprès des services techniques.



### SONT EXCLUS

(liste non exhaustive...)



AMIANTE /  
CIMENT



DÉBLAIS /  
GRAVATS



PLÂTRE ET  
PLAQUES DE  
PLÂTRE



BRIQUES  
FAÏENCES



MOQUETTE LINO



VITRES  
MIROIRS



BAIGNOIRES  
LAVABOS FAÏENCE



VERRES



PLASTIQUES



BOITES  
METALLIQUES



POTS



LAMPES



PETIT ÉLECTRO- MÉNAGER



FER



CAFÉTIÈRE



MICRO-ONDES



VAISSELLE



CASSEROLES  
POÊLES COCOTTES



JOURNAUX  
REVUES  
LIVRES



TEXTILES  
CHAUSSURES



JOUETS



ORDINATEURS



CARTOUCHES  
ENCRE



PAPIERS  
CARTONS



FILS ET CÂBLES  
ÉLECTRIQUES



PILES ET  
ACCUMULATEURS



BATTERIES



PIÈCES  
AUTOMOBILES



PNEUMATIQUES



HUILES DE  
VIDANGE



HUILES DE  
FRITURES



BOUTELLES  
DE GAZ



BIDONS HUILES  
PEINTURE  
DÉCHETS  
TOXIQUES



ORDURES  
MÉNAGÈRES



POLYSTYRÈNE



DÉCHETS VERTS

## INSCRIPTION EN LIGNE

Pour plus de facilité, l'inscription se fait directement en ligne sur le site [www.portetgaronne.fr](http://www.portetgaronne.fr).

(Inscriptions à partir du 10 de chaque mois pour le mois qui suit, en fonction du nombre de places disponibles)

Pour les personnes ne pouvant pas accéder à internet, l'inscription par téléphone est toujours possible au 05 61 72 80 60.

- Le volume total **ne doit pas dépasser 1 m<sup>3</sup> et 15 kg** et les meubles de grandes tailles doivent être **démontés**.
- **Tout encombrant déposé hors période de collecte est un dépôt sauvage.**

# LE SERVICE DE LA COLLECTE DE CES DÉCHETS EST UNE PRESTATION COMPLÉMENTAIRE À LA DÉCHÈTERIE

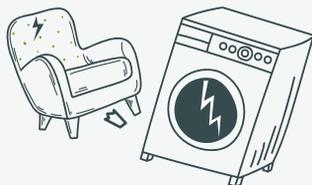
C'est un service gratuit, réservé aux habitants Portésiens.

Le respect des règles contribue à améliorer le service et la propreté de la ville.

## À Portet



**700 tonnes**  
de déchets verts  
sont ramassées par an



**210 tonnes**  
d'encombrants



**42 tonnes**  
de déchets ramassés  
sur l'espace public

## LE NON-RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT EST PASSIBLE DE VERBALISATION

**38 €**

- Dépôt d'ordures, de déchets, de matériaux en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative

**68 €**

- Dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés

**135 €**

- Embarras d'une voie publique par dépôt ou abandon sans nécessité d'objets ou matériaux entravant la libre circulation

**35 € à 1500 €**

- Si le dépôt a été transporté par un véhicule, l'amende peut varier de 35 à 1 500 €

Et en plus de la sanction pénale, pour tout abandon de déchets dans la rue, la Ville facturera :

**300 €**

par intervention

**600 €**

lors de la présence de gravats

**6 000 €**

lors de la présence de déchets toxiques ou d'amiante



Ces infractions et contraventions sont prévues et réprimées par le Code pénal et le Code de l'environnement.